Jean ESTIVILL

Président des élus du parti de gauche.

Conseiller municipal liste Savigny Egalité

Savigny le 7 novembre 2013

Objet: Motion à porter à la délibération du conseil municipal.

Madame le maire,

Je viens par la présente vous demander de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, la motion suivante pour qu'elle fasse l'objet d'une délibération.

Le conseil municipal de la commune de Savigny sur orge, réuni le....., en séance ordinaire a décidé à..... des présents de ne pas appliquer le décret n°2013-77du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires scolaire 2014.
Il demande le retrait de ce décret et son abrogation. Générateur de coûts supplémentaires, alors que les dotations de l'Etat aux collectivités territoriales diminuent, ce décret ne peut qu'amener un étranglement financier des communes les moins riches de façon à abandonner les compétences scolaires aux EPCI (établissements publics de coopération intercommunale). Ils délaissent les principes d'égalité de l'école nationale républicaine et laïque au profit d'une école basée sur les richesses des territoires.

Il estime qu'il ne prend nullement en compte les intérêts particuliers des enfants.

Je vous prie de croire Madame le maire à l'expression de mes sincères salutations républicaines.

Jean Estivill président des élus du parti de gauche.

Fabre Pour
Merigot contre
Lacoste Abst